

CONSEIL TERRITORIAL

Mardi 13 avril 2021

Compte-rendu synthétique

Pour affichage à :

- Siège de l'EPT - Hôtel de Ville de Vitry-sur-Seine - 2 Avenue Youri Gagarine - 94400 Vitry-sur-Seine ;
- Hôtel de Ville des communes membres de l'EPT aux horaires habituels d'ouverture des mairies ;
- Publié, ainsi que les délibérations, sur le site internet : <http://www.grandorlyseinebievre.fr>

L'an deux mille vingt et un, le 13 avril à 18h15, les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 7 avril 2021. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la séance se déroule sans public, le caractère public de la séance étant respecté par sa retransmission en direct sur le site internet de l'EPT. Le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente	
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Représenté	M. YAVUZ
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Représenté	Mme TORDJMAN
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	M. VIC
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente	
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent	
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Représentée	Mme JANODET
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent	
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent	
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	M. BENBETKA
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente	
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Présent	
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Représentée	M. GUILLAUMOT
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Représenté	M. SEGURA
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente	
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Représenté	M. LAURENT
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Représentée	M. TAUPIN
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent	
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent	
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Représenté	Mme DUPART
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Représentée	M. GAUDIN
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Représentée	Mme VALA
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Représenté	M. GROUSSEAU
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Représentée	Mme BOIVIN
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	M. VIELHESCAZE
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent	
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent	
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	M. LEPRETRE
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent	
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	M. GAUDIN
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présente	
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente	
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent	
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Présente	
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente	
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme LEYDIER
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent	
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Représentée	Mme SPANO
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Représentée	Mme JANODET
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Représenté	M. MAITRE
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Présente	
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent	
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent	

Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme ABDOURAHMANE
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Présent	
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	Mme DUPART
Orly	Mme JANODET Christine	Présente	
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Représentée	M. BENBETKA
Villejuif	Mme KACIMI Malika	-	
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Représenté	Mme LORAND
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente	
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Représentée	Mme AZZOUG
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	Mme LEFEBVRE F.
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent	
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	Mme TROUBAT
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent	
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. DEFREMONT
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Présente	
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent	
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	Mme LINEK
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	M. DECROUY
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	M. SEGURA
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente	
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente	
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Représenté	M. TAUPIN
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente	
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent	
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent	
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent	
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. BOUYSSOU
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	M. LAFON
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Présente	
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent	
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. MARCHAND
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	M. DECROUY
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	Mme SPANO
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	M. DUFOUR
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent	
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent	
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M. PECQUEUX
Fresnes	M. PIROLI Yann	Représenté	Mme KIROUANE
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	M. VIELHESCAZE
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	M. GUILLAUMOT
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	M. BERENGER
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	-	
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent	
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente	
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Représentée	M. GROUSSEAU
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente	
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent	
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	M. DUFOUR
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Présente	
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente	
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente	
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente	
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	Mme DORRA
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent	
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent	
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	M. BERENGER
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent	
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	Mme GONZALES
Villejuif	M. ZULKE Michel	Représenté	M. YAVUZ

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian MOUALHI

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2294 à 2327	50	50	100

Délibération n°2021-04-13_2294

Compte rendu des délibérations du bureau territorial et des décisions du Président dans le cadre des délégations d'attributions du conseil territorial

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, prend acte du compte rendu des délibérations n° 2284 à 2293 votées par le bureau territorial lors de la séance du 30 mars 2021 et, prend acte des décisions n°2460 à 2542 du Président.

Vote : Pour 100

Délibération n°2021-04-13_2295

Création de la commission permanente chargée d'émettre un avis dans le cadre de l'attribution des délégations de service public

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve les modalités de dépôt des listes de candidatures en vue de l'élection des membres de la Commission de délégation de service public dans les conditions fixées comme suit :

- Les Présidents des groupes d'élus sont appelés à constituer leur liste d'élus candidats, à remettre le cas échéant celle-ci par écrit au secrétaire de séance, à compter du vote de la présente délibération et, au plus tard, à l'entame, lors de la même séance, de l'examen du projet de délibération portant élection des membres de la commission de délégation de service public ;
- Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir et doivent comprendre les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Il précise les modalités de publication de la présente délibération qui fera l'objet :

- d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public Territorial Grand Orly Seine Bièvre
- d'un affichage au siège de l'Etablissement public Territorial Grand Orly Seine Bièvre pour une durée d'un mois.

Vote : Pour 100

Délibération n°2021-04-13_2296

Composition de la Commission permanente de délégation de service public

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, déclare élus pour composer la Commission permanente de délégation de service public :

Titulaires	Suppléants
Madame Virginie Leurin-Marcheix	Madame Françoise Sourd
Monsieur Métin Yavuz	Monsieur Moustapha Thiam
Madame Marie Pieron	Monsieur Renaud Lerude
Monsieur Bruno Guillaumot	Monsieur Patrice Sac
Monsieur Laurent Taupin	Madame Laurence Dexavary

La présidente de la Commission de délégation de service public est Madame Régine Boivin.

Vote : Pour 100

Délibération n°2021-04-13_2297

Modification du règlement intérieur du conseil territorial – Modification de la délibération n°2021-01-26-2206

Le Conseil territorial délibère et, à la majorité, approuve la modification du règlement intérieur et notamment des articles 14 et 17 tels qu'ils figurent dans la délibération.

Vote : Pour 99 – Contre 1

Délibération n°2021-04-13_2298

Convention relative à la participation de la Ville d'Ablon-sur-Seine au financement du projet d'archivage électronique dans le cadre d'un service commun

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de convention, à passer avec la Ville d'Ablon-sur-Seine, relatif au financement du projet d'archivage électronique dans le cadre d'un service commun, pour un montant de participation de 3 096 € au titre de l'année 2021.

Vote : Pour 100

Délibération n°2021-04-13_2299

Convention relative au service commun des archives et à la gestion des archives électroniques communales par l'Etablissement Public Territorial - Grand-Orly Seine Bièvre

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de convention, à passer avec les Villes d'Ablon-sur-Seine et de Paray-Vieille-Poste, relatif au service commun des archives et à la gestion des archives électroniques communales par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, pour une durée initiale de cinq ans, reconductible par tacite reconduction par période de cinq ans pour une durée globale maximale de vingt ans, pour un montant global annuel de participation des Villes de 5 335 €, modifiable en fonction de l'évolution du taux d'occupation de chacune des parties et du coût du service.

Vote : Pour 100

Délibération n°2021-04-13_2300

Modification de la composition de la commission chargée d'émettre un avis sur la concession d'aménagement du secteur Lallier à l'Haÿ-les-Roses

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la modification de la composition de la Commission chargée d'émettre un avis sur concession aménagement du secteur Lallier à l'Haÿ-les-Roses. Il déclare M. Pascal Lesselingue membre titulaire de ladite Commission et, précise que les autres membres ne sont pas modifiés, la commission étant ainsi composée :

En qualité de membres titulaires :

- M. Pascal Lesselingue
- M. Clément Decrouy
- Mme Françoise Sourd
- M. Laurent Taupin
- M. Sophian Moualhi

En qualité de membres suppléants :

- M. Métin Yavuz
- M. Sébastien Bénéteau
- M. Michel Leprêtre
- M. Philippe Bouyssou

Vote : Pour 100

Délibération n°2021-04-13_2301

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2021)

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, prend acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Vote : Pour 100

Délibération n°2021-04-13_2302

Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Année 2021

Le Conseil territorial délibère et, à la majorité, décide de fixer les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2021 par zone de perception ainsi qu'il suit :

Zone 1

- Vitry-sur-Seine : 7,35%

Zone 2

- Ivry-sur-Seine : 0,79%

Zone 3

- Arcueil : 4,67%
- Cachan : 7,48%
- Gentilly : 4,49%
- Le Kremlin-Bicêtre : 4,72%
- Villejuif : 5,70%

Zone 4

- Chevilly-Larue : 5,97%
- Fresnes : 5,96%
- L'Haÿ-Les-Roses : 5,58%
- Rungis : 7,79%

Zone 5

- Ablon-sur-Seine : 7,97%
- Choisy-le-Roi : 7,59%
- Orly : 6,86%
- Thiais : 7,16%
- Villeneuve-le-Roi : 8,98%

Zone 6

- Valenton : 8,70%
- Villeneuve-Saint-Georges : 11,00%

Zone 7

- Athis-Mons : 9,15%
- Juvisy-sur-Orge : 9,15%
- Morangis : 6,49%
- Paray-Vieille-Poste : 9,15%
- Savigny-sur-Orge : 9,15%
- Viry-Chatillon : 9,71%

Vote : Pour 58 – Contre 37 – Abstentions 5

Délibération n°2021-04-13_2303

Vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises – Année 2021

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, décide que le taux moyen pondéré à appliquer pour la cotisation foncière des entreprises sur le territoire est fixé à 32,03 % pour 2021.

Vote : Pour 100

Délibération n°2021-04-13_2304

Budget primitif 2021 - Budget principal

Le Conseil territorial délibère et, à la majorité, décide le vote du budget primitif 2021 - budget principal par chapitre au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement et, approuve le budget primitif 2021 - budget principal.

Vote : Pour 63 – Abstentions 37

Délibération n°2021-04-13_2305

Budget primitif 2021 - Budget annexe assainissement en Délégation de Service Public (DSP)

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, décide le vote du budget primitif 2021 - budget annexe assainissement géré en DSP par chapitre au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement et, approuve le budget primitif 2021 - budget annexe assainissement géré en DSP.

Vote : Pour 100

Délibération n°2021-04-13_2306

Budget primitif 2021 - Budget annexe Activités économiques "La Fabrique"

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, décide le vote du budget primitif 2021 - budget annexe activité économique La Fabrique par chapitre au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement et, approuve le budget primitif 2021 - budget annexe activité économique La Fabrique.

Vote : Pour 100

Délibération n°2021-04-13_2307

Budget primitif 2021 - Budget annexe Hôtels d'entreprises de Viry-Châtillon

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, décide le vote du budget primitif 2021 - budget annexe Hôtels d'Entreprises de Viry-Châtillon par chapitre au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement et, approuve le budget primitif 2021 - budget annexe Hôtels d'Entreprises de Viry-Châtillon.

Vote : Pour 100

Délibération n°2021-04-13_2308

Budget primitif 2021 - Budget annexe ZAE Viry-Châtillon

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, décide le vote du budget primitif 2021 – budget annexe ZAE Viry-Châtillon par chapitre au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement et, approuve le budget primitif 2021 - budget annexe ZAE Viry-Châtillon.

Vote : Pour 100

Délibération n°2021-04-13_2309

Budget primitif 2021 - Budget autonome assainissement en régie

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, décide le vote du budget primitif 2021 – budget autonome d'assainissement géré en régie par chapitre au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement et, approuve le budget primitif 2021 - budget autonome d'assainissement géré en régie.

Vote : Pour 100

Délibération n°2021-04-13_2310

Attribution des subventions aux associations et établissements publics – Année 2021

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, décide le vote des subventions aux associations et établissements publics pour l'année 2021 ainsi qu'il suit :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		
Association ou établissement public bénéficiaire	Secteur	Montant €
Développement Economique Emploi - Formation et Insertion		
Mission Locale Bièvre Val de Marne	Action économique	257 078,29
Mission locale Innovam	Action économique	330 750,00
Mission Locale Ivry-Vitry	Action économique	574 991,00
Mission Locale Nord Essonne	Action économique	643 737,00
Mission Locale OCVA	Action économique	270 733,00
Mission Locale VIVA	Action économique	118 000,00
Orly International	Action économique	7 500,00
PLIE Ivry - Vitry	Action économique	151 034,00
Plie Nord Essonne	Action économique	315 000,00
SERCI	Action économique	62 073,00
Amuplie	Action économique	75 000,00
Cité des Métiers	Action économique	27 000,00
Projet emploi des associations	Action économique	22 540,00
Action ou Evènement en faveur de l'Emploi	Action économique	10 000,00
AAP GMTE	Action économique	20 000,00
ICI association Frein numérique	Action économique	15 000,00
Antenne mobilité Wimoov	Action économique	10 000,00
Grand Paris Express actions EIF + PME	Action économique	15 200,00
GPECT - Plan d'action	Action économique	9 800,00
Appel à projet PRIC	Action économique	190 000,00
Développement Economique Innovation Filières Enseignement Supérieur et Recherche		
Creative Valley	Action économique	50 000,00
Incubateurs Efrei	Action économique	10 000,00
Elastopole	Action économique	15 000,00
Mecatronic	Action économique	40 000,00
Incubateurs Imt	Action économique	49 000,00
Futur Age Charles Foix	Action économique	60 000,00
Materiaupole	Action économique	51 000,00
Silver Valley	Action économique	40 000,00
Cluster Ems	Action économique	85 000,00
Campus Urbain	Action économique	120 000,00
Silver Innov	Action économique	392 000,00
Club Agroalia	Action économique	10 000,00
Festival De la Robotique	Action économique	12 000,00
Cancer Campus	Action économique	55 000,00
Cancer Contribution	Action économique	30 000,00
ARC Innovation	Action économique	35 000,00
Développement Economique - Accompagnement des entreprises et Entreprenariat		
France Active Essonne	Action économique	3 000,00
Astrolabe Conseil	Action économique	4 000,00
Club Val de Bièvre Entreprises	Action économique	5 000,00

ADIE	Action économique	12 000,00
Réseau Entreprendre	Action économique	13 000,00
Initiative Essonne	Action économique	28 557,00
EPE Espace pour entreprendre (Citélab QPV)	Action économique	43 000,00
BGE ADIL	Action économique	50 000,00
BGE ADIL FSE Centre de l'Entrepreneuriat	Action économique	50 000,00
BGE Paris	Action économique	7 480,00
VMAPI	Action économique	95 712,00
Chambre des Metiers et de l'Artisanat 94	Action économique	20 000,00
Chambre des Metiers et de l'Artisanat 91	Action économique	10 000,00
Chambre de Commerce et de l'Industrie94	Action économique	20 000,00
Chambre de Commerce et de l'Industrie91	Action économique	10 000,00
Appui Projet Club d'Entreprises	Action économique	10 000,00
Développement Economique Social et Solidaire		
Act'Essonne	Action économique	3 000,00
Esscoop	Action économique	5 000,00
RIAE	Action économique	7 000,00
BGE ADIL (action DLA)	Action économique	10 000,00
Fonds APP projet ESS	Action économique	60 000,00
Fonds IAE	Action économique	70 500,00
Confluences VSG	Action économique	35 600,00
Coopaname	Action économique	5 000,00
VMAPI Dispositif Emergence	Action économique	5 000,00
France Active Essonne - Dispositif Emergence	Action économique	5 000,00
Les Cigales	Action économique	5 000,00
Développement Economique Social et Solidaire		
Ecole des ponts	Action économique	30 000,00
Gérontologie		
AFAD	Gérontologie	306 000,00
Déchets et Assimilés		
Ressourcerie La Mine	Déchets et Assimilés	9 001,00
La Pagaille	Déchets et Assimilés	8 000,00
Rejoue	Déchets et Assimilés	1 944,00
Régie de Quartier Portes Essonne	Déchets et Assimilés	35 000,00
Biocycle	Déchets et Assimilés	18 000,00
Appels à projet	Déchets et Assimilés	22 793,00
Accès au droit et prévention		
Emergence	CISPD	168 756,00
Ressources	CISPD	24 000,00
Alliance Prevention	CISPD	64 906,00
Contrat de Ville		
Label Action Innovant	Contrat de Ville	160 000,00
Fonds de Soutien aux Initiatives Locales	Contrat de Ville	150 000,00
Fonds Participatif des Conseils Citoyens Portes Essonne	Contrat de Ville	9 860,00
Fonds Participatif des Conseils Citoyens Viry	Contrat de Ville	5 769,00
Appel à projet Contrat de Ville	Contrat de Ville	139 330,00
Renouvellement Urbain		
FIL ANRU soutien projet de renouvellement urbain	Renouvellement Urbain	15 000,00
Développement Ecologie Urbaine Transition Energétique		
Mieux se déplacer à Bicyclette	Développement Ecologie	900,00
Amis de la Bièvre	Développement Ecologie	1 000,00
Agence Régional de la Biodiversité	Développement Ecologie	2 000,00
Développement Habitat et Solidarités		
Comité local pour le logement autonome des jeunes du Val de Bièvre	Développement Habitat	100 800,00
Développement Urbain et Mobilité		
Conférence territoriale de la Vallée de la Bièvre	Développement Urbain	85 300,00

Projet de Territoire		
Institut Paris Région	Projet de Territoire	50 000,00
EPA ORSA	Projet de Territoire	14 000,00
Ressources Humaines		
Comité des Œuvres Sociales et Culturelles	Ressources Humaines	150 000,00
Culture		
Ecartis Anis Gras	Culture	178 000,00
Maison de la Banlieue et de l'Architecture	Culture	90 000,00
Centre Culturel de Cachan (Théâtre)	Culture	835 900,00
Epic	Culture	2 457 372,06
Gare au Théâtre	Culture	20 000,00
AGECAM Théâtre KB	Culture	511 202,00
Théâtre Romain Rolland de Villejuif	Culture	1 240 470,00
Compagnie Légende Urbaine -Résidence Théâtre	Culture	30 000,00
Plateau 31 - Cie Mack et les Gars	Culture	15 000,00
Total subventions de fonctionnement		11 722 588,40

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
Association bénéficiaire	Secteur	Montant €
Développement Habitat et Solidarités		
OPAH CD Raspail IVRY	Habitat	203 824,00
OPAH IVRY	Habitat	180 000,00
OPAH SAVIGNY	Habitat	152 201,00
OPAH VDB - Aide aux travaux	Habitat	53 841,00
Subvention aide aux travaux - Villeneuve St Georges	Habitat	14 000,00
Subvention Parc Privé Vitry - Aide aux travaux	Habitat	100 000,00
Développement du Territoire		
Cité de la Gastronomie	Développement du territoire	500 000,00
Développement Urbain et Mobilité		
STIF - T9	Transport	366 960,17
EPA ORSA Franchissement des Ardoines TZEN 5	Transport	168 126,00
Campus Grand Parc - SADEV 94	Aménagement	1 500 000,00
ZAC Rouget de Lisle - SADEV 94	Aménagement	350 000,00
Culture		
ECARTS Anis Gras	Culture	5 000,00
Théâtre de Cachan	Culture	10 000,00
Théâtre Kremlin Bicêtre	Culture	27 000,00
Total subventions d'investissement		3 630 952,17

Vote : Pour 100

Délibération n°2021-04-13_2311

Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale – Année 2021

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, décide que la garantie de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les bénéficiaires) :

- Le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2021 est égal au montant maximal des emprunts que l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre est autorisé à souscrire pendant l'année 2021, le cas échéant augmenté du montant des crédits du membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale :
- La durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre pendant l'année 2021 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
- La garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale et,
- Si la garantie est appelée, l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,

- Le nombre de garanties octroyées par le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre au titre de l'année 2021 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel vient s'ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

Vote : Pour 100

Délibération n°2021-04-13_2312

Conventions de partenariat et de financement 2021 avec les acteurs locaux de l'emploi

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve les projets de conventions de partenariat et de financements avec les structures emploi du territoire suivantes :

- la Mission locale Ivry – Vitry,
- la Mission locale Choisy - Orly - Villeneuve-le-Roi – Ablon,
- la Mission locale Innovam (Arcueil, Cachan, Gentilly, Kremlin-Bicêtre, Villejuif),
- la Mission locale Bièvre Val-de-Marne (Chevilly-Larue, L'Hay-les-Roses, Fresnes, Rungis, Thiais),
- la Mission locale VIVA (Villeneuve-Saint-Georges – Valenton),
- la Mission locale Nord-Essonne,
- le PLIE Ivry-Vitry,
- le PLIE Nord-Essonne,
- le SERCI.

Il décide de l'octroi des subventions suivantes pour l'année 2021 :

- 574 991 € à la Mission locale Ivry – Vitry
- 270 733 € la Mission locale Choisy - Orly - Villeneuve-le-Roi – Ablon
- 330 750 € la Mission locale Innovam (Arcueil, Cachan, Gentilly, Kremlin-Bicêtre, Villejuif)
- 257 078 € à la Mission locale Bièvre Val-de-Marne (Chevilly-Larue, L'Hay-les-Roses, Fresnes, Rungis, Thiais)
- 118 000 € à la Mission locale VIVA (Villeneuve-Saint-Georges – Valenton)
- 633 070 € à la Mission locale Nord-Essonne, augmentée une subvention de 10 667 € au titre du loyer de l'antenne de Savigny, soit un total de 643 737 €
- 151 034 € au PLIE Ivry-Vitry
- 315 000 € au PLIE Nord-Essonne
- 62 073 € au SERCI.

Vote : Pour 100

Délibération n°2021-04-13_2313

Avenant n°1 à la convention partenariale DC2I dans le cadre du PNRQAD de la commune de Villeneuve-Saint-Georges

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant n°1 à la convention partenariale DC2I avec l'Etat, la Délégation locale de l'Agence Nationale de l'Habitat, le Département du Val de Marne, la commune de Villeneuve-Saint-Georges et, l'Etablissement Public d'Aménagement "Orly Seine Amont" (EPAORSA).

Vote : Pour 100

Délibération n°2021-04-13_2314

Convention de partenariat avec Dorémi, l'Agence de l'énergie du Val-de-Marne et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, dans le cadre du programme Facilaréno portant sur la rénovation énergétique de l'habitat individuel

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat avec l'entreprise Dorémi.

Vote : Pour 100

Délibération n°2021-04-13_2315

Entrée de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre au capital de la Société d'Aménagement et de Développement des Villes et du Département du Val-de-Marne (SADEV94)

Le Conseil territorial délibère et, à la majorité, autorise l'acquisition de 156 actions détenues par le Conseil départemental du Val-de-Marne au capital de la Société d'aménagement et de développement des villes et du département du Val-de-Marne (SADEV94). Il désigne un représentant à l'assemblée générale et au Conseil d'administration de la SADEV94 : Monsieur Michel Leprêtre et dit que la somme de 304 200 € sera inscrite au budget de l'exercice 2021.

Vote : Pour 63 – Contre 36 – Abstention 1

Délibération n°2021-04-13_2316

Cachan – Approbation des secteurs de prise en considération du projet d'aménagement le long des avenues Aristide Briand et Carnot

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve :

- la prise en considération du projet d'aménagement le long des avenues Aristide Briand et Carnot en application de l'article L.424-1 du code de l'urbanisme, dans les périmètres délimités sur le plan.
- les objectifs de cette prise en considération à savoir le développement économique, le renforcement de la mixité urbaine et la requalification de ce secteur d'entrée de ville par la poursuite des acquisitions foncières et l'application de mesures conservatoires permises par l'article L. 424-1 du Code de l'urbanisme.
- les périmètres des secteurs et, précise qu'il pourra être sursis à statuer sur toute demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse l'opération d'aménagement ou les travaux publics dans les conditions prévues à l'article L.424-1 du Code de l'Urbanisme par l'autorité compétente.

Il précise que la délibération et ses annexes seront jointes aux annexes du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cachan conformément aux articles R.151-52, L.153-60, R.153-60 et R.153-18 du Code de l'Urbanisme.

Il précise également les mesures de publicité de la délibération :

- Publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre,
- Affichage au siège de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie de Cachan pour une durée d'un mois.

Il rappelle que la délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).

Vote : Pour 100

Délibération n°2021-04-13_2317

Cachan - Modification de la délibération n°2017-04-15_540 relative à la délégation du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, et de la délibération n°2017-04-15_541 relative à la délégation du droit de préemption urbain à la commune de Cachan

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la modification des délibérations suivantes :

- n°2017-04-15_540 en date du 15 avril 2017 du Conseil Territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre relative à la délégation partielle du droit de préemption simple et renforcé à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France sur le périmètre E défini à la convention d'intervention foncière, comme suit : Ajout de la délégation du droit de préemption urbain simple et renforcé à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France sur le périmètre F.
- n°2017-04-15_541 en date du 15 avril 2017 du Conseil Territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre relative à la délégation partielle du droit de préemption urbain simple et renforcé à la commune de Cachan sur l'ensemble des zones U à l'exception des périmètres B, C, E, G, I et J, comme suit : Modification de la délégation du droit de préemption urbain simple et renforcé sur le secteur périmètre F au profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France au lieu de la commune de Cachan. Il précise que le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera mis à jour et annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cachan conformément à l'article R151-52 du code de l'urbanisme. Il dit que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par l'article R.211-2 du Code de l'urbanisme, soit un affichage au siège de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, de la commune de Cachan, durant un mois, ainsi qu'une mention insérée dans deux journaux diffusés dans le département.

Il précise les mesures de publicité de la délibération :

- Publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre,
- Affichage au siège de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie de Cachan pour une durée d'un mois.

Il rappelle que la délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).

Vote : Pour 100

Délibération n°2021-04-13_2318

Le Kremlin-Bicêtre – Abrogation de la délibération n°2017-06-27_695 et instauration du droit de préemption urbain renforcé sur l'ensemble du territoire communal à l'exception du périmètre de l'Hôpital Bicêtre AP-HP, du Fort de Bicêtre et du cimetière communal

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, abroge la délibération du Conseil territorial n°2017-06-27_695 en date du 27 juin 2017 instaurant le droit de préemption urbain renforcé et déléguant ce droit à la commune du Kremlin-Bicêtre et à l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France.

Il instaure un droit de préemption urbain renforcé sur la totalité du territoire communal à l'exception des périmètres de l'hôpital AP-HP, du Fort de Bicêtre et du cimetière communal.

Il précise les mesures de publicité de la délibération :

- Publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre,
- Affichage au siège de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie du Kremlin-Bicêtre pour une durée d'un mois.

Il rappelle que la délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).

Vote : Pour 99 – Abstention 1

Délibération n°2021-04-13_2319

Le Kremlin-Bicêtre – Délégation du droit de préemption urbain renforcé à l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, délègue le droit de préemption urbain renforcé à l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France pour les secteurs définis ci-dessous :

- Secteur d'intervention dit Entrée de ville Sud-Ouest,
- Secteur d'intervention dit Lech Walesa,
- Secteur d'intervention dit RD7,
- Secteur de l'OAP n°4 du PLU : la requalification de l'ilot Rossel/Leclerc et l'intégration d'un nouvel équipement Ilot Leclerc.

Il dit que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par l'article R.211-2 du Code de l'urbanisme, soit un affichage au siège de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, de la commune du Kremlin Bicêtre, durant un mois, ainsi qu'une mention insérée dans deux journaux diffusés dans le département.

Il précise que les nouveaux périmètres de délégation de l'exercice du DPU seront annexés au dossier de Plan Local d'Urbanisme de la commune du Kremlin-Bicêtre conformément à l'article R151-52 du Code de l'urbanisme.

Il rappelle que la délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).

Vote : Pour 99 – Abstention 1

Délibération n°2021-04-13_2320

Orly – Avenant n°1 à la Convention d'Intervention Foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France, la commune d'Orly, et l'Etablissement Public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière entre l'Etablissement public foncier d'Île-de-France, la Commune d'Orly et l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et son annexe (plan de délimitation du secteur de maîtrise foncière).

Il précise les mesures de publicité de la délibération.

- Publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre,
- Affichage au siège de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie d'Orly pour une durée d'un mois.

Il rappelle que la délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).

Vote : Pour 100

Délibération n°2021-04-13_2321

L'Hay-les-Roses – Approbation du compte-rendu financier annuel 2019 de la concession d'aménagement Cœur de ville et de l'avenant n°2 au traité de concession

Le Conseil territorial délibère et, à la majorité, approuve le compte-rendu financier annuel (CRFA) de la concession d'aménagement "Cœur de ville" présenté par Citallios comprenant l'état financier en 2019 et le bilan prévisionnel. Il approuve l'avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement "Cœur de ville".

Vote : Pour 91 – Contre 1 – Abstentions 7 – NPPV 1

Délibération n°2021-04-13_2322

Paray-Vieille-Poste – Avenant n°2 à la Convention d'Intervention Foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Paray-Vieille-Poste et l'Etablissement Public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière entre l'Établissement public foncier d'Ile-de-France, la Commune d'Orly et l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et son annexe (plan de délimitation du secteur de maîtrise foncière).

Il précise les mesures de publicité de la délibération :

- Publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre,
- Affichage au siège de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie d'Orly pour une durée d'un mois.

Il rappelle que la délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).

Vote : Pour 99 – Abstention 1

Délibération n°2021-04-13_2323

Villeneuve-Saint-Georges – Approbation de la convention de portage foncier avec le SAF 94 pour l'acquisition du bien sis 156 Chemin des pêcheurs, en phase 2 du projet de renaturation des berges de l'Yerres

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve l'acquisition par le SAF 94 du bien sis 156 Chemin des Pêcheurs, cadastré AR200, à Villeneuve-Saint-Georges pour un montant de 180 000 € et, approuve le projet de convention de portage foncier conclu avec le SAF 94 pour l'acquisition dudit bien.

Il engage l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre à verser au Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne la participation fixée à 10 % du prix d'acquisition (18 000 €) et, engage l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre à rembourser au Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne sans délai le montant de toutes les taxes locales pour lesquelles ce dernier serait imposé en sa qualité de propriétaire du bien objet de la présente délibération.

Vote : Pour 100

Délibération n°2021-04-13_2324

Thiais – prescription d'une procédure de déclaration de projet : intérêt général du projet Parcs en Scène-Courson Alouettes avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, engage une procédure de déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet Parcs-en-Scène – Courson Alouettes avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Thiais. Il précise les mesures de publicité de la délibération :

- Publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre,
- Affichage au siège de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie de Thiais pour une durée d'un mois.

Il rappelle que la délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).

Vote : Pour 100

Délibération n°2021-04-13_2325

Villeneuve-le-Roi – Poursuite de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Villeneuve-le-Roi engagée par la commune

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, décide de poursuivre la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Villeneuve-le-Roi engagée antérieurement par la commune de Villeneuve-le-Roi et de la mener à son terme.

Vote : Pour 100

Délibération n°2021-04-13_2326

Choix du mode de gestion du service public d'eau potable sur la commune de Valenton

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le principe du recours à une Concession de Service Public pour la gestion du service public d'eau potable sur la commune de Valenton d'une durée de trois ans. Il approuve les caractéristiques des prestations que doit assurer le futur concessionnaire, et approuve le principe d'une gestion mutualisée des services d'eau potable sur les communes de Morangis, Paray Vieille Poste, Valenton et Villeneuve Saint-Georges à l'échéance des contrats en cours (ou à venir pour Valenton), qui pourrait également intégrer Savigny-sur-Orge si ces communes font le choix d'un même mode de gestion. Il autorise le Président à lancer la consultation des candidats au futur contrat de DSP.

Vote : Pour 87 – Abstentions 9 – NPPV 4

Délibération n°2021-04-13_2327

Convention de gestion provisoire entre l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et le Syndicat des eaux d'Ile de France

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de convention de gestion provisoire entre l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et le Syndicat des eaux d'Ile de France.

Vote : Pour 100

Levée de séance à 21h45

A Vitry-sur Seine, le 16 avril 2021

Le Président



Michel LEPRETRE